Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 9 (1963)

Heft: 7

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CANTON DE BALE

CINQUANTENAIRE DE LA FEDERATION DES ECLAIREURS SUISSES

Dernièrement à Bâle, les chefs de la Fédération des Eclaireurs Suisses ont participé à un service divin, après quoi ils ont participé à une cérémonie sur la place de la collégiale. M. Peter Zschokke, chef de l'instruction publique de Bâle-ville, a apporté le salut du gouvernement bâlois. Il a dit la joie de la ville de Bâle d'abriter les fêtes du cinquantenaire de la Fédération des Eclaireurs Suisses. Puis M. Tschudi, conseiller fédéral, a pris la parole en sa qualité de représentant du gouvernement fédéral.

Puis le chef national Hugh de Rahm, prenant la parole, a mis la fidélité à l'égard de Dieu, de la patrie et du prochain au centre de son discours.

La « Chorale de Vent », qui groupe des chefs et cheftaines de l'Association des éclaireurs vaudois, a donné un cadre digne à cette cérémonie.

Au cours du banquet, qui s'est déroulé au casino municipal de Bâle, le président de la Fédération des Eclaireurs Suisses, M. Arthur Thalmann, a salué un grand nombre d'invités d'honneur, et notamment le conseiller fédéral Tschudi, M. Peter Zschokke, directeur de l'instruction publique de Bâle-ville, le conseiller d'Etat Loeliger, représentant du gouvernement de Bâle-campagne, Mgr Haller, abbé de Saint-Maurice, représentant de la Suisse catholique, le professeur A. Kuenzi, président de la Fédération des églises protestantes de Suisse, le colonel commandant de corps R. Frick, chef de l'instruction de l'armée, le colonel divisionnaire Eichin, commandant de la 4e division mécanisée, le professeur H. Pallmann, président du conseil scolaire fédéral, et M. A. Ledermann, secrétaire central de la fondation Pro Juventute.

On comptait en outre un grand nombre d'éclaireurs étrangers et notamment des représentants des Fédérations d'Eclaireurs d'Arménie, de Belgique, d'Allemagne, d'Angleterre, de France, de Grèce, du Liechtenstein, du Luxembourg, de Norvège et d'Autriche.

Le salut de la Fédération Mondiale des Eclaireurs a été transmis par M. Ph. Poswiy, de Belgique. Un message du chef national résumant les résultats de la journée des chefs et le chant de la Bérésina ont mis un point final aux fêtes du cinquantenaire de la Fédération des Eclaireurs Suisses.

FEDERATION DES EGLISES PROTESTANTES DE SUISSE

L'assemblée des délégués de la Fédération des Eglises Protestantes de Suisse, réunie à Liestal sous la présidence du pasteur Louis Blanc, de Goldau, a poursuivi et terminé ses travaux en entendant notamment un rapport sur le projet d'émetteur protestant international et un autre sur la participation des églises à l'Exposition nationale. Au sujet de cette exposition, l'assemblée a remercié le Conseil de la fédération de ses interventions contre l'introduction du jeu de la boule dans la manifestation de Lausanne et l'a prié d'intervenir à nouveau dans ce sens auprès des autorités fédérales.

L'assemblée a continué son débat sur l'entraide protestante (E.P.E.R.) en faveur de laquelle la collecte traditionnelle sera de nouveau organisée au cours du prochain exercice dans les églises protestantes de la Suisse. Elle en a fixé la cible à 650.000 *francs.*

L'assemblée a également approuvé la création d'une centrale d'information et de coordination, chargée des problèmes relatifs aux travailleurs étrangers en Suisse. Cette centrale est créée à l'intention des églises membres de la fédération, lesquelles continuent à assumer l'aide aux étrangers habitant dans leurs régions respectives, en relation avec les autorités cantonales et communales ainsi qu'avec les employeurs qui sont socialement responsables de ces ouvriers. La centrale est officiellement rattachée à l'entraide protestante et décharge a été donnée au Conseil de ses mesures provisoires dans ce domaine.

L'assemblée a complété la commission œcuménique de la fédération par l'élection de Mlle Danielle Roux, animatrice de jeunesse à Genève, du professeur A. Kuenzi, de Bienne, président du Conseil de la fédération, du pasteur Arnold Mobbs, de Céligny, secrétaire romand de la fédération, et du pasteur Edouard Wildbolz, de Zurich.

Il a enfin été décidé que l'examen de la gestion de 1963 *sera confié cette année à l'église de Saint-Gall et que la prochaine session annuelle ordinaire se tiendra à Neuchâtel.*

CANTON DE BERNE

LE DEVELOPPEMENT DU TERRORISME DANS LE JURA

Dans son rapport pour l'année 1962, la Cour suprême du canton de Berne constate que : « L'évolution du terrorisme dans le Jura revêt une forme extrêmement regrettable. On sera vraisemblablement forcé d'admettre qu'il existe aujourd'hui des groupes organisés, se tenant à l'écart de notre ordre juridique, qui projettent et mettent à exécution des délits de droit commun aux fins d'atteindre des buts politiques, alors qu'en 1957, en connexité avec la place d'armes de Bure, il s'agissait plutôt de manifestations isolées. Cela laisse à penser que ni alors, ni maintenant, on n'est parvenu à découvrir les coupables et à leur faire endosser leurs responsabilités.

« A réitérées reprises, on a émis le doute, par-devant certains membres de la chambre d'accusation, que des membres du corps de police en stationnement et divers juges d'instruction ne satisfassent pas à leur devoir. Des faits précis permettant de tirer cette conclusion n'ont cependant pas pu être avancés. Dans cette situation, il

n'existe aucune possibilité d'action. En revanche, il est indubitable que les recherches sont considérablement entravées par le comportement passif, voire bienveillant, de certaines parties de la population envers ces terroristes. Si l'on n'arrive pas ici à modifier l'état d'esprit, la lutte menée par la police et les tribunaux contre ces menées criminelles ne donnera guère de résultats marquants.

« Il incombe au premier chef à tout jurassien doté de sens civique et ayant le respect de l'état de droit formé par la Suisse, de se vouer à la tâche politique que représente une modification de l'état d'esprit régnant actuellement. Tous les chefs politiques et spirituels, y compris l'église nationale et l'ensemble des autorités politiques, en particulier aussi les conseils communaux, devraient publiquement et à grand renfort de publicité reconnaître clairement l'existence de droit suisse et condamner sévèrement pareils actes criminels. D'une telle information, on pourrait attendre que les parties de la population du Jura bernois que l'excitation a rendu hésitantes ou d'opinion négative, retrouvent le sens de l'ordre et du droit et une volonté nouvelle ou accrue d'extirper un terrorisme inspiré des mauvais exemples étrangers. Cela pourrait, à certaines conditions même, produire un changement de mentalité chez une partie des terroristes, s'ils devaient en venir à se persuader que leurs agissements criminels sont condamnés moralement par l'ensemble de la population. »

MANIFESTATION DEVANT LE PALAIS FEDERAL

45 autocars, transportant des bénéficiaires de l'assurance vieillesse, invalidité et survivant, ont défilé devant le Palais fédéral. La majorité des participants à cette manifestation, organisée par le Comité suisse des associations cantonales de vieillards, invalides, veuves et orphelins (A.V.I.V.O.) qui revendique une augmentation des rentes A.V.S. et A.I. provenait des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève. Quelques autocars, portant des inscriptions comme « Nous demandons des rentes assurant notre existence », transportaient des manifestants des cantons de Bâle, Zurich, Tessin, Fribourg, Berne et Valais. Quelques conseillers nationaux, dont les représentants du parti du travail, avaient pris place parmi le public, composé essentiellement de curieux, devant le Palais fédéral, et qui faisait des signes aux manifestants.

Une délégation de l'A.V.I.V.O., comprenant les conseillers nationaux R. Dafflon et K. Dellberg ainsi que MM. M. Claraz (Fribourg), G. Schoenegg (Bâle), G. Steiner (La Chaux-de-Fonds) et Ch. Huguenin (Le Locle), a été reçue au cours de la manifestation par le président du Conseil national A. Guinand et le président du Conseil des Etats F. Fauquex et a remis à ces deux personnalités une résolution.

Cette résolution affirme notamment : « Nous tenons à exprimer notre crainte de voir une fois de plus sacrifiés ceux dont une vie de travail a été au service du pays et qui ont fait la richesse de son économie. C'est pourquoi, en leur nom, nous demandons que tout soit fait pour que la sixième révision de l'A.V.S. entre en vigueur le 1er janvier 1964 et pour qu'elle assure des rentes minimum de 250 F pour une personne et 400 F pour un couple. Nous proposons qu'il soit inscrit dans la loi que les rentes A.V.S. soient automatiquement adaptées à l'évolution des prix des salaires et du revenu national.

« Il est donc indispensable que les versements des pouvoirs publics assurent au moins la moitié du montant total nécessaire de l'A.V.S. et de l'A.I. Nous pensons que les travailleurs de notre pays, de leur côté, ont droit à une véritable retraite vieillesse. »

GUILLAUME TELL A-T-IL VRAIMENT EXISTE ?

A la suite de recherches personnelles effectuées dans les ouvrages historiques, un certain Gottlieb Bircher, de Wettingen (Argovie), a acquis la conviction que Guillaume Tell a réellement existé, quand bien même la preuve n'en a jamais été fournie jusqu'ici. Au mois de novembre dernier, M. Bircher a adressé à l'assemblée fédérale une pétition demandant que de nouvelles recherches soient faites sur Guillaume Tell, avec le concours du Fonds national de la recherche scientifique et des cantons de la Suisse primitive.

Le Département fédéral de l'intérieur, consulté à ce sujet, est d'avis que de telles recherches n'ont pas besoin d'un encouragement des autorités, vu l'essor qu'elles ont pris ces dernières années. Les savants sont divisés sur la question et il existe, aujourd'hui, deux tendances principales quant à l'existence réelle de Guillaume Tell.

L'assemblée fédérale a traité cette pétition lors de sa session d'été et elle a décidé de la transmettre au Fonds de la recherche scientifique, mieux à même qu'elle-même de dire quelle suite il convient de lui donner. De toute façon, les recherches sont extrêmement difficiles, étant donné l'absence manifeste de sources authentiques et historiques.

LES SEPT DERNIERES LEGATIONS SUISSES TRANSFORMEES EN AMBASSADES

Il n'y aura plus de ministres suisses à l'étranger, mais seulement des ambassadeurs. Le Conseil fédéral a, en effet, décidé de transformer en ambassades les sept légations suisses encore existantes (Bolivie, Bulgarie, Ceylan, Equateur, Hongrie, Tchécoslovaquie et Uruguay). Le Département politique a été chargé de l'exécution de cette décision dont la réalisation dépend, conformément aux usages internationaux, de l'accord des gouvernements des pays dans lesquels la transformation envisagée doit avoir lieu.

Les chefs des missions diplomatiques à Berne des sept Etats intéressés ont été informés de cette décision. Celle-ci met un point final à une évolution qui s'est étendue sur les six dernières années, au cours desquelles la plupart des missions diplomatiques suisses ont déjà été transformées en ambassades. Les modifications encore à exécuter n'entraîneront que des dépenses réduites et ne toucheront en rien le statut administratif des chefs de mission visés.

Dans son message du 5 décembre 1955, le Conseil fédéral avait demandé l'autorisation de transformer les légations en ambassades, car de nombreux pays exprimaient le vœu d'élever leur légation à Berne au rang d'ambassade. La courtoisie internationale engageait dès lors la Suisse à accorder la réciprocité. C'est en mars 1956 que fut promulgué l'arrêté fédéral concernant la transformation des légations en ambassades.

La décision prise par le Conseil fédéral met ainsi un terme à l'existence des légations suisses, mais porte de 58 à 65 le nombre de nos ambassades à l'étranger. La représentation de notre pays compte, en outre, 36 consulats généraux, 60 consulats, un vice-consulat et quatre délégations.

TRAFIC TELEPHONIQUE AUTOMATIQUE AU-DELA DE LA FRONTIERE

La Suisse est le premier pays qui, en 1959, ait achevé d'automatiser son réseau téléphonique. Depuis lors, les Pays-Bas ont également atteint cet objectif. Dans tous les autres pays d'Europe, l'automatisation a fortement progressé, jusqu'à 90 % en Allemagne, en Italie et en Autriche, jusqu'à plus de 80 % en Suède, en Belgique et en Grande-Bretagne.

Pour les conversations avec l'étranger, la Suisse a depuis longtemps accès à ces circuits semi-automatiques : l'opératrice suisse peut appeler l'abonné de l'étranger au moyen de son cadran ou de son clavier sans la collaboration d'une collègue de l'autre pays. Le trafic entre la Suisse et les autres pays européens s'échange dans la proportion de 90 % par voie semi-automatique.

Les services suisses de télécommunication étudient depuis plusieurs années l'automatisation du trafic avec l'étranger. Il s'agit d'arriver à un service plus rapide, si possible sans délai d'attente. Une autre raison de leurs efforts est la pénurie croissante d'opératrices. Mais les systèmes automatiques diffèrent parfois fortement d'un pays à l'autre. Il faut tenir compte aussi des méthodes de taxation et de comptabilisation internationales, ce qui exige une collaboration entre pays intéressés. C'est là, l'une des tâches du C.C.I.T.T. (Comité Consultatif International de Télégraphie et Téléphonie). Il a émis des avis relatifs au trafic automatique dans toute l'Europe, qui s'appliqueront, plus tard, au monde entier. Les administrations des téléphones européens n'ont pu cependant se mettre d'accord sur une technique uniforme. Elles cherchent, en attendant, à résoudre ces problèmes sur le plan bilatéral.

Pour la Suisse, l'automatisation du trafic de voisinage ne présentait pas de grande difficulté. Des relations de voisinage par voie automatique furent ouvertes en 1955 entre Bâle et Loerrach. L'abonné de Bâle atteint directement le réseau badois voisin en composant l'indicatif 069. Au cours des dix dernières années, le trafic automatique de voisinage fut étendu aux relations suivantes : Bâle-Loerrach, Bâle-Mulhouse, Saint-Gall-Feldkirch, Chiasso-Come, Lugano-Come et Lugano-Milan. Ces prochaines années, des relations automatiques seront également possibles entre Genève et Annemasse ainsi qu'entre Zurich et Donaueschingen.

Il convient de se rendre compte d'une chose : les centraux manuels seront déchargés, mais ce mode d'échange du trafic ne profitera qu'à quelques régions du pays, principalement à de grandes villes et à des centres touristiques.

Ce sera la tâche des années qui viennent. Une installation d'essai est en service : 30 abonnés déterminés de Genève (banques, hôtels, institutions internationales) peuvent établir eux-mêmes leurs communications internationales. A l'Exposition nationale de 1964 seront installées des cabines permettant la correspondance automatique avec la plupart des pays d'Europe. Le montage de cette installation constituera le début de l'automatisation du trafic international de Lausanne. Des installations complémentaires seront aussi établies dans les centraux de Bâle, Genève et Zurich : elles permettront dès 1965, par étapes successives, d'établir des communications internationales par voie automatique. Les systèmes modernes d'automates sont installés dès le début en vue d'ouvrir la correspondance internationale automatique à tous les abonnés. L'abonné composera d'abord les chiffres 00, puis l'indicatif du pays désiré et enfin le numéro de son correspondant à l'étranger. Pour la taxation, le système de comptage par impulsion périodique sera appliqué.

Au début, le service automatique international fonctionnera principalement avec l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et la Scandinavie suivront. Il ne sera pas possible toutefois d'offrir prochainement le nouveau service à tous les abonnés suisses. Hors des grands centres, le trafic international est faible. Des appareils coûteux ne doivent être installés que si un minimum de conversations journalières est assuré. Le trafic avec l'Amérique du Nord s'échange encore aujourd'hui par voie manuelle. Des travaux sont en cours pour introduire le trafic semi-automatique sur huit circuits. Rien ne s'oppose en principe à l'institution du service automatique dès que nos centraux seront équipés pour le service européen.

LIGNES TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES LOUEES ENTRE LE JAPON ET LA SUISSE PENDANT LES 18es JEUX OLYMPIQUES DE 1964 A TOKIO

Le Ministère japonais des Postes et Télécommunications se préoccupe dès maintenant de l'organisation du service des télécommunications pendant les 18es Jeux Olympiques, qui se dérouleront à Tokio du 10 au 24 octobre 1964. Pour pouvoir préparer en temps voulu les installations et les lignes nécessaires, il convient notamment de faire connaître les besoins en lignes louées, jusqu'à fin septembre de cette année au plus tard. Les commandes de lignes de télécommunications parvenues après le 1er octobre ne pourront plus entrer en ligne de compte.

Nous invitons donc les journaux et les agences de presse qui, pendant les Jeux olympiques, désireraient louer d'une manière permanente des lignes de télex,

(Suite p. 36).

de téléphone ou de téléphotographie, entre le Japon et la Suisse, de se mettre en relation jusqu'à fin juillet au plus tard, **avec la Direction générale des P.T.T. à Berne, division des télécommunications.**

3.000 MARCHEURS A BERNE

La quatrième marche suisse de deux jours s'est déroulée à Berne. Organisée par la Société suisse des sous-officiers, elle groupait 3.000 hommes et femmes de tous âges, formant 350 groupes civils et militaires. 150 participants étaient venus de Hollande, notamment une équipe de la police de Nimègue. La manifestation s'est déroulée par un temps favorable. Les marcheurs devaient suivre un itinéraire parcourant le Mittelland bernois. Certains villages figurant sur le parcours étaient pavoisés et les participants étaient salués au son d'une fanfare. De nombreuses écoles et organisations de jeunesse ont pris part à cette marche de deux jours. Chez les adultes, des équipes s'étaient formées dans des entreprises, des sociétés de tir, et même dans des familles. Les militaires marchaient avec arme et paquetage. On remarquait plusieurs femmes du S.C.F.

Le départ a été donné à la caserne de Berne en présence du colonel commandant de corps Frick, chef de l'instruction et de nombreuses personnalités civiles et militaires.

Les participants qui avaient dormi à la caserne de Berne ont entendu une allocution du médecin chef de l'armée, le colonel divisionnaire Kaeser. Une collecte en faveur des invalides sportifs fut ensuite spontanément organisée.

UN NOUVEAU CADEAU PUBLICITAIRE

L'Association des six Suisses, composée des directeurs du tourisme des villes de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Saint-Gall et Zurich, a fait faire, dans un but publicitaire, un nouveau type de sac à main en papier et de papier d'emballage qui sera identique dans ces six villes. Créé par une fabrique lucernoise de papier, le sac à main en papier est de format pratique et peut porter 20 kg. Il est garni de six gravures qui représentent les beautés caractéristiques de ces six villes. Ce cornet doit évoquer ces villes, les magasins et les hôtels où l'on a été client.

POURPARLERS ENTRE LA SUISSE ET LE LIECHTENSTEIN

Des pourparlers ont eu lieu à Berne, du 10 au 14 juin, entre la Suisse et la principauté de Liechtenstein aux fins de réadapter la quote-part du Liechtenstein aux droits de douane et à l'impôt sur le chiffre d'affaires perçus par la Suisse. La délégation suisse était présidée par M. Ch. Lenz, directeur général des douanes, celle du Liechtenstein par M. G. Batliner, chef du gouvernement.

Les délégations sont convenues d'augmenter cette quote-part : elles soumettront à leur gouvernement des propositions y relatives. Au cours de ces négociations, menées dans un esprit amical de bon voisinage, on parla aussi de questions particulières concernant l'exécution de la législation fédérale relative aux droits de timbre et à l'impôt sur le chiffre d'affaires. Un projet concernant la majoration de la contribution du Liechtenstein aux frais d'administration des droits de timbre sera soumis aux deux gouvernements.

CELEBRATION DU CINQUANTENAIRE DU LOETSCHBERG

La compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises Berne-Loetschberg-Simplon a célébré le cinquantenaire de son exploitation, qui débuta le 28 juin 1913. Une cérémonie officielle s'est déroulée à l'Hôtel de Ville de Berne en présence de très nombreux invités de Suisse et de l'étranger, parmi lesquels, le président de la Confédération, M. Spuehler, le président du gouvernement bernois, M. Moine, les représentants des chemins de fer fédéraux et nombre d'autres personnalités. Cette cérémonie fut encadrée de productions musicales du clarinettiste Hans-Rudolf Stalder et du quatuor Reist. Trois discours ont été prononcés par MM. Moine, Spuehler et Brawand, discours dont on lira des extraits d'autre part.

Un train spécial a ensuite conduit les invités à Kandersteg où fut servi le déjeuner. Dans l'après-midi, la fête se poursuivit à Brigue, dans la cour du château de Stockalper, où des allocutions ont été prononcées par MM. O. Schnyder, conseiller d'Etat, et Moritz Kaempfer, président de la ville de Brigue.

L'EMPLOI DU NOM SUISSE DANS LE MONDE DES AFFAIRES

Le Conseil fédéral répond à une question écrite du conseiller national Boesch (ind. Zurich) sur l'emploi parfois abusif du nom suisse dans le monde des affaires.

Il arrive, dit-il, que des entreprises inscrites dans le registre du commerce emploient dans leur raison des désignations nationales dont le caractère suisse est douteux. Cela s'explique en partie du fait que les organismes appelés à donner leur préavis et les autorités du registre du commerce disposent d'un large pouvoir d'appréciation. D'ailleurs, les abus sont surtout le fait d'entreprises qui n'ont jamais été autorisées à employer une désignation nationale ou qui emploient incorrectement dans leur raison la désignation autorisée. Ces abus devraient être signalés aux préposés au registre du commerce ou aux autorités cantonales de surveillance, afin qu'ils puissent intervenir en application des articles 60 et 61 de l'ordonnance sur le registre du commerce. Quant aux trusts d'investissements, le Département des finances et des douanes prépare la réglementation légale de leur statut juridique. Ceux qui ne sont pas inscrits dans le registre du commerce n'ont actuellement pas besoin d'une autorisation pour employer une désignation nationale.

Dans ces conditions, le Conseil fédéral ne croit pas qu'une réglementation générale de l'emploi du nom suisse dans le

monde des affaires serait réalisable au moyen de la révision des articles 45 et 46 de l'ordonnance sur le registre du commerce. Quant à la loi du 6 octobre 1923 statuant des dispositions pénales en matière de registre du commerce et de raisons de commerce, une commission d'experts convoquée en 1954 par le Département de justice et police en a constaté l'insuffisance et propose de l'incorporer dans le code pénal à l'occasion de la révision de la partie spéciale du code. Les travaux préparatoires de cette révision sont en cours et il ne se justifie pas de modifier auparavant la loi de 1923.

LES 75 ANS DE L'ALLIANCE SUISSE DES SAMARITAINS

La 75e assemblée ordinaire des délégués de l'Alliance Suisse des Samaritains a eu lieu dans la ville fédérale. La plus haute autorité de notre pays était représentée par M. Hans Peter Tschudi, conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur. Les personnalités suivantes étaient également présentes à la manifestation : M. le colonel-divisionnaire R. Kaeser, médecin en chef de l'armée, M. le Dr Arnold Sauter, directeur du Département fédéral de l'hygiène publique, les représentants de la Croix-Rouge Suisse et de ses organisations auxiliaires, de l'Union suisse pour la protection civile, de la Fédération Suisse de Ski et des organisations de la Croix-Rouge des pays voisins, ainsi que de nombreux invités.

Pour débuter, l'assemblée honora la mémoire de M. Emile Zweidler (Zurich), président central, décédé en 1962, et de celle de nombreux autres collaborateurs et amis de l'Alliance Suisse des Samaritains.

M. Hans Ludi (Berne) souhaita, au nom du comité d'organisation, une cordiale bienvenue à Berne.

Les affaires statutaires ordinaires furent expédiées le samedi sous la direction de M. Carl Hersperger (Schiers), vice-président. Le compte de gestion de l'exercice 1962 a de nouveau bouclé très favorablement. La générosité de notre population vis-à-vis de la Croix-Rouge Suisse et de l'Alliance Suisse des Samaritains est une preuve de confiance et permet aux deux organisations de poursuivre l'accomplissement de leurs nombreuses tâches humanitaires.

M. Jean-Pierre Chabloz (Neuchâtel) fut élu président central et MM. Albert Brandli (Zurich) et le Docteur en médecine, Bruno Reger (Saint-Gall), membres du comité central.

Une proposition visant à porter de 4 à 6 le nombre annuel d'exercices obligatoires pour les membres actifs des sections de samaritains fut rejetée à une grande majorité.

La prochaine assemblée annuelle des délégués de l'Alliance Suisse des Samaritains se tiendra à Lausanne dans le cadre de l'Exposition nationale 1964.

M. le Dr E. Freimuller, président de la ville de Berne, et directeur de la police et du service de santé de cette ville, transmit le salut et les meilleurs souhaits des autorités de la ville, du Conseil d'Etat et de la direction de la police cantonale. Se référant à la statistique des accidents en Suisse, il montra l'importance croissante de l'activité samaritaine. Il souligna également la nécessité de l'organisation de l'aide en cas de catastrophes, en collaboration avec les Samaritains. Il loua le travail des Samaritains dans le domaine social et mentionna à ce sujet les cours de soins aux malades à domicile et ceux de puériculture et de soins aux accouchées à domicile. Il juge indispensable que la protection civile puisse également compter sur la collaboration des Samaritains. Il s'agit là d'une tâche de première importance qui nous concerne tous.

Les invités de l'étranger transmirent les salutations et les meilleurs souhaits aux Samaritains suisses.

M. Paccard (Paris) parla au nom de la Croix-Rouge Française et de son président M. l'ambassadeur André François-Poncet. Il souligna les relations traditionnellement amicales entre les secouristes de la Croix-Rouge Française et les membres de l'Alliance Suisse des Samaritains. Il rappela que l'idée de la Croix-Rouge a pris naissance en Suisse. Il remit au nouveau président de l'Alliance Suisse des Samaritains, M. Jean-Pierre Chabloz (Neuchâtel), en signe d'amitié, la médaille de la Croix-Rouge Française frappée à l'occasion de son centenaire.

M. le Dr Joseph Spitzer, de la Croix-Rouge Bavaroise, transmit les salutations de cette organisation, en relation avec la fête des 75 ans de l'Alliance Suisse des Samaritains et le centenaire de la Croix-Rouge ; il souligna la gravité de notre époque qui marque le début d'une ère nouvelle. Il attira l'attention sur le danger que les progrès techniques, comme les films et la télévision, représentent pour l'homme qui risque de se contenter du rôle de spectateur. Il demanda si nous ne devrions pas, dans le cadre de nos sections, rappeler à l'homme avide de sensations sa responsabilité personnelle en tant que secouriste de son prochain.

M. le Dr Roberto Anselmi (Milan), secrétaire général du Comité régional lombard de la Croix-Rouge Italienne, rappela les relations amicales qui unissent depuis des années son organisation à l'Alliance Suisse des Samaritains. M. Guido Feger, délégué de la Croix-Rouge de la principauté du Liechtenstein, s'exprima dans des termes analogues.

Le dimanche matin fut réservé à la fête des 75 ans de l'Alliance Suisse des Samaritains. 1.500 personnes étaient réunies au Kursaal. Après une courte allocution d'ouverture de M. Carl Hersberger (Schiers), vice-président, la médaille Henry Dunant fut remise aux présidents des trois organisations de la Croix-Rouge, à la Croix-Rouge, au Comité International de la Croix-Rouge et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'assemblée nomma ensuite avec acclamations M. Carl Hersberger, membre d'honneur de l'Alliance Suisse des Samaritains. M. Roberto Anselmi, lui remit, ainsi qu'au nouveau président central, M. Jean-Pierre Chabloz, une médaille de la Croix-Rouge Italienne, en témoignage d'amitié pour toute l'organisation de l'Alliance Suisse des Samaritains. M. Hans-Peter Tschudi, conseiller fédéral, transmit le salut et les remerciements du Conseil fédéral. Sur quoi le docteur H. Meuli, de Wabern, s'adressa à l'assemblée, et déclara : « Nous avons toutes les raisons dêtre reconnaissants de ce qui a été accompli au

cours des 75 dernières années et des possobilités qui s'offrent à nous dans les années à venir. » Le docteur Meuli souligna les mérites du sergent major Ernest Mockli, de Berne, et du medecin bernois Robert Vogt, fondateur de l'Alliance, et il poursuivit : « Les Samaritaines et Samaritains que nous trouvons dans tout le pays dans ses 22 cantons, dans les villes et les villages et également dans les régions de montagne et jusque dans les localités les plus éloignées, devraient être fiers et conscients du fait que la Croix-Rouge prit naissance il y a 100 ans dans notre pays. » En témoignage de reconnaissance envers Henry Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, l'assemblée des délégués du 16 juin 1895, à Berthoud, le nomma, en même temps que Florence Nightingale, membre d'honneur de l'Alliance Suisse des Samaritains.

Les Samaritains sont encore aujourd'hui des secouristes formés par des médecins et capables de donner, en cas d'accident, les premiers soins jusqu'à l'arrivée du médecin.

Le docteur Meuli constata avec satisfaction que l'Alliance Suisse des Samaritains, 75 ans après sa fondation, présente un développement inespéré. Plus de 1.200 sections, avec 50.000 membres actifs en chiffre rond, et plus de 100.000 membres passifs, forment l'Alliance ; 400 postes de Samaritains et plus de 700 dépôts d'objets sanitaires sont à disposition et plus de 13.000 participants ont pris part l'année dernière à 488 cours de Samaritains.

Le docteur Meuli transmit également le salut et les meilleurs souhaits du Comité International de la Croix-Rouge. Il lut un message du président de cette organisation, M. Léopold Boissier, malheureusement empêché de venir assister à cette manifestation et remit à l'Alliance Suisse des Samaritains la médaille du Comité International de la Croix-Rouge.

Mlle Meyer, de Morges, membre du Comité central de l'Alliance Suisse des Samaritains, parla du rôle que joue la Samaritaine dans la société et dans le cadre de l'Alliance.

Le travail des Samaritaines ne se limite pas au cas de guerre seulement. Dans la vie sociale actuelle, tout en s'instruisant pour intervenir rapidement en cas d'accident, elle ne reste pas oisive en attendant une occasion éventuelle pour montrer leur savoir. Aider son prochain est un vaste programme et, selon les nécessités locales, nous trouvons les Samaritaines lors de vaccinations ou de prises de sang. Elles collectent en faveur d'œuvres de bienfaisance et donnent des heures dans les dispensaires. Comme de tout temps, elles sont de service dans les postes de secours lors de manifestations sportives ou autres.

Le docteur A. von Albertini, président de la Croix-Rouge Suisse, félicita l'Alliance Suisse des Samaritains à l'occasion des 75 ans de sa fondation. Il souligna les étroites relations qui unissent les deux organisations et dit notamment ; « Notre collaboration est devenue de plus en plus étroite au cours des 75 dernières années, de sorte que la Croix-Rouge Suisse ne pourrait plus exister aujourd'hui sans l'Alliance Suisse des Samaritains. »

Puis ce fut la cérémonie solennelle de la remise de la médaille Henry Dunant, seule distinction de l'Alliance, en témoignage de reconnaissance d'une longue activité samaritaine à près de 450 Samaritaines et Samaritains et, parmi eux de nombreux médecins qui se dévouèrent et contribuèrent à la propagation de l'idéal samaritain.

LE BUDGET DE MOUTIER

L'Assemblée municipale de Moutier a accepté les comptes de l'exercice 1962 qui bouclent avec un excédent actif de 154.208 francs, sur un total de recettes de 4.178.227 francs. Elle a en outre décidé de faire un don de 50.000 francs à la paroisse catholique romaine de Moutier pour l'acquisition de la cloche principale de la nouvelle église. Enfin, elle a décidé de recommander au vote populaire deux crédits de 370.000 et 380.000 francs pour des travaux d'urbanisme.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE JURASSIENNE D'EMULATION

La 98e assemblée générale de la Société Jurassienne d'Emulation s'est tenue à Délémont, sous la présidence de M. Charles Beuchat, de Porrentruy. Les souhaits de bienvenue furent présentés par M. Roland Béguelin, président de la section de Délémont, qui invita le Comité directeur de l'émulation à faire des propositions concrètes en vue d'endiguer, dans le Jura, l'invasion du mauvais langage, et d'y défendre les droits et la pureté de la langue française.

M. Victor Erard, professeur à l'école cantonale de Porrentruy, présenta ensuite une conférence sur « L'ancien évêché de Bâle au temps de Rousseau ».

Dans son rapport présidentiel, M. Beuchat souligna que l'émulation ne faisait aucune discrimination entre les Jurassiens. Il invita ses compatriotes à demeurer vigilants devant les problèmes qui leur sont posés et à ne pas renoncer à leurs droits imprescriptibles.

L'assemblée, sur proposition du conseil de la société, approuva ensuite la résolution suivante :

« Dans sa réunion du 28 juin 1963, le Conseil de la Société Jurassienne d'Emulation a constaté avec regret que les abonnés au téléphone du Jura étaient répartis dans quatre volumes. Il charge le Comité directeur de poursuivre ses démarches en vue de remédier à cet état de chose et lui donne toute compétence pour intervenir auprès des autorités et des mandataires du Jura aux chambres fédérales. ».

L'assemblée générale de 1964 aura lieu à Lausanne.

Le prix scientifique « Jules Thurmann », d'une valeur de 500 F, a été attribué au Dr Kraehenbuehl, de St-Imier, pour son ouvrage « Le parc jurassien de la Combe-Grede », et le prix littéraire, d'un montant de 3.000 F, à M. Roger-Louis Junod, de Neuchâtel, pour son roman « Parcours dans un miroir ».

Au cours du banquet qui suivit la séance administrative, le Dr Gustave Riat apporta le salut de la municipalité de Délémont. L'assemblée se termina par une

visite de l'exposition organisée par l'émulation et intiluée « Comment on vivait dans le Jura au temps de Rousseau ».

CANTON DE FRIBOURG

COMMENT DEVELOPPER L'ECOULEMENT DU GRUYERE ?

Bien que la consommation indigène de gruyère soit en constante augmentation et couvre 55 à 60 % des besoins suisses en fromage, la production de cette importante spécialité suisse romande demeure contingentée alors que la production d'emmentaler, elle, est libre.

Cet état de choses a suscité récemment de très vives discussions dans les milieux fromagers de Suisse romande et a retenu l'attention de la commission pour le fromage de gruyère qui a jugé nécessaire de se réunir pour analyser la situation.

Tandis que M. O. Langhard, président de cette commission et directeur de la Kaeseunion, faisait état des difficultés rencontrées dans la vente du gruyère sur les marchés étrangers, le gérant de la Kaeseunion, M. J. Gruenig, présentait quelques moyens susceptibles d'élargir la consommation indigène et d'améliorer les exportations.

Il ressort de l'examen de la situation que tant que de nouveaux débouchés ne seront pas trouvés l'union centrale des producteurs de lait se verra dans l'obligation de contenir la production de gruyère à un niveau se situant aux alentours de 11.000 tonnes.

Les difficultés rencontrées à l'exportation de gruyère tiennent pour une large part au fait que, hors de nos frontières, la dénomination de fromage suisse est assimilée à celle d'emmentaler à gros trous réguliers et qu'on ignore simplement l'existence des autres fabrications et en particulier celle du gruyère.

Cette ignorance est aggravée sur plusieurs marchés par une regrettable confusion d'appellation. C'est ainsi qu'en France et en Belgique notamment, on vend sous le nom de « gruyère » ou de « gruyère d'emmentaler » un fromage suisse qui n'est autre qu'un authentique emmentaler. A part l'existence de ces fâcheux malentendus qu'il faut sans tarder et vigoureusement s'employer à faire disparaître, et l'existence d'un contingentement français limitant à environ 500 wagons les importations de fromage en provenance de Suisse, il n'existe pas d'obstacles insurmontables à la promotion des ventes à l'étranger. Déjà certains succès ont été obtenus sur les marchés belges, italiens, luxembourgeois et même allemands où pourtant l'importation de gruyère doit acquitter des droits élevés.

Ces premiers résultats positifs doivent dès lors inciter nos marchands à mettre plus de zèle dans la recherche de nouveaux canaux de distribution en entreprenant dans les pays qui nous entourent une vaste action de propagande en faveur du véritable gruyère suisse dont le seul défaut est de n'être pas connu.

CANTON DE GENEVE

LA MISSION DE M. GONARD EN ALGERIE

Le colonel-commandant de corps d'armée S. Gonard, vice-président du Comité International de la Croix-Rouge, est revenu d'Algérie, où le Comité l'avait chargé d'examiner l'activité de la délégation du C.I.C.R. et d'avoir à ce sujet une entrevue avec le président du Gouvernement algérien, comme il avait été convenu en février de cette année.

M. S. Gonard, après avoir conféré avec le chef de la délégation, s'est rendu sur les lieux où les délégués du C.I.C.R. exercent depuis trois mois leur activité, en général par équipes de deux délégués. Il a pu se convaincre que, tant en ce qui concerne les visites aux anciens harkis détenus que la recherche de personnes disparues depuis le « cessez-le-feu » du 19 mars 1962, les activités de la délégation progressent normalement.

Tous les harkis détenus dans des prisons civiles ont reçu la visite des délégués qui ont pu s'entretenir avec chacun d'eux, sans témoins. Sur 2.500 harkis visités, 1.300 environ ont exprimé le désir d'être transférés en France. Des listes nominatives en ont été établies à l'intention des gouvernements. Ce recensement étant achevé, le C.I.C.R. espère qu'un premier contingent de 300 harkis pourra être bientôt libéré, selon les déclarations qu'ont faites récemment à Paris MM. Bentoumi, garde des Sceaux, et de Broglie, secrétaire d'Etat. Il souhaite qu'une centaine de détenus ayant mains de 20 ans ou plus de 60 ans et désirant également passer en France puissent se joindre à ce premier contingent.

Au cas où le gouvernement algérien déciderait de libérer cette catégorie de harkis, le C.I.C.R., conformément à sa vocation humanitaire, a offert le service de ses délégués, qui pourraient être chargés de s'assurer que ce transfert s'opère dans des conditions satisfaisantes.

En ce qui concerne les lieux de détention, le C.I.C.R. a, selon l'usage, régulièrement fait part aux autorités algériennes intéressées des constatations faites par ses délégués à la suite de leurs visites. La mission de ces dernières a du reste été facilité grâce à l'excellent contact et les bons rapports qu'ils ont pu avoir avec les autorités de la justice civile algérienne.

Quant aux disparus, les démarches longues et patientes se poursuivent très activement. La recherche des témoins, des parents ou des co-habitants de l'immeuble où vivait la personne disparue est difficile, car, depuis les événements de 1962, le mouvement des populations citadines a été assez intense, de sorte que bien des traces se perdent. Des renseignements ne pourront être donnés que lorsque l'action de recherche sera achevée dans son ensemble.

Le vice-président du C.I.C.R. a pu constater le dévouement et la diligence des délégués, ainsi que les excellentes relations qu'ils entretiennent avec les autorités algériennes, les représentants de la France et les populations avec lesquelles ils sont

quotidiennement en contact dans les villes comme dans les douars.

Les Gouvernements français et algérien sont régulièrement orientés sur l'activité de la délégation du C.I.C.R. en Algérie et l'avancement de ses travaux. Dans ce but, l'audience que le président Ben Bella a accordée au vice-président du C.I.C.R. a très utilement permis de fixer la ligne de conduite permettant de mener à bien l'œuvre humanitaire entreprise.

Le colonel Gonard a également informé M. Gorse, ambassadeur de France, des constatations qu'il avait faites pendant son séjour en Algérie auprès de la délégation du C.I.C.R.

LA C.C.S.A. VA PLANTER 70 MILLIONS D'ARBRES EN ALGERIE

La Commission Chrétienne de Service en Algérie (C.C.S.A.) réunie à Genève, a décidé d'étendre son programme de reboisement en Algérie, comme le gouvernement algérien le lui a instamment demandé. Vingt millions d'arbres ont déjà été plantés, on espère atteindre le chiffre de 70 millions d'ici 1965/1966.

La C.C.S.A. est un organisme indépendant au sein duquel coopèrent dix-sept églises, des agences d'entraide confessionnelles, le conseil œcuménique des églises, la fédération luthérienne mondiale (F.L.M.), l'alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, le conseil mondial des unions chrétiennes de jeunes gens.

Jusqu'ici, les arbres ont été plantés dans vingt-sept zones différentes où ils arrêteront l'ensablement du terrain. Ce programme met au travail plus de 78.000 hommes qui sont rémunérés en nourriture et peuvent ainsi faire subsister leur famille, soit au total 400.000 personnes : 6.000.735 tonnes de farineux, 275 tonnes d'huile, 97 tonnes de lait, 6.000 couvertures et 177 tonnes de vêtements leur ont été distribuées.

La C.C.S.A. emploie 120 personnes, soit 53 Algériens, 19 Américains, 17 Français, 10 Suisses, 5 Canadiens, 5 Allemands, 5 Hollandais, 5 Britanniques et un Suédois.

En cinq mois, ses deux médecins et ses sept infirmières ont donné 22.000 consultations, vacciné 2.000 personnes, fait 274 visites à domicile, procédé à 176 radiographies, dirigé 92 malades sur des hôpitaux et offert les services de leurs ambulances. Ils disposent de deux dispensaires et de deux cliniques mobiles.

UNE HORLOGE SPECIALE SUISSE A ETE REMISE AU PRESIDENT KENNEDY PAR LE BOURGMESTRE DE BERLIN

Au cours de la visite que vient de faire M. Kennedy à Berlin, le bourgmestre de la ville, M. Willy Brandt, a offert au président des Etats-Unis une horloge portative spécialement construite à son intention. En effet, un grand cadran au centre de l'horloge est prévu pour la zone horaire de Washington. Il est entouré de deux cadrans plus petits indiquant l'heure à Moscou et à Berlin. Les ouvriers de la maison genevoise qui a conçu cette horloge ont travaillé 24 heures sur 24 afin qu'elle arrive à temps à Berlin. La remise de cette horloge a eu lieu moins d'une semaine après la signature à Genève de l'accord établissant le téléscripteur « rouge » entre Washington et Moscou. Cet événement a été directement inspiré par ce fait.

Cette horloge est un modèle spécial du « Chronotome » à réglage par quartz fabriqué par la manufacture genevoise.

L'ARRIVEE A GENEVE DU GROUPE COMMEMORATIF DES TOURISTES ANGLAIS VENUS EN SUISSE EN 1863

Il y a cent ans qu'arrivaient en Suisse, venant d'Angleterre, les premiers touristes en groupe, voyage qui avait été organisé par Thomas Cook. C'était donc au début de l'été 1863.

L'office National Suisse du Tourisme, avec la collaboration de tous les intéressés : entreprise de transport, autorités, offices de tourisme locaux et régionaux, a décidé qu'une reconstitution de ce voyage historique de touristes voyageant en groupe serait faite dans le style et les costumes de l'époque et, dans la mesure du possible, avec les moyens de transport d'alors.

L'Association des Intérêts de Genève a convié, ces jours derniers, la presse à une conférence au cours de laquelle son directeur, M. Marcel Nicole, a rappelé ce que seront les manifestations de ce centenaire tout au long du voyage que le groupe historique et les personnalités l'accompagnant feront du 26 juin au 6 juillet au cours de cette reconstitution de l'itinéraire qui avait été suivi il y a cent ans. Le voyage d'alors comprenait quelque 130 personnes. Les participants anglais au voyage commençant par Genève sont au nombre d'une cinquantaine.

Une première partie de ce groupe est arrivée, par le train de Paris, en gare de Cornavin. Il comprenait 12 personnes, plus un remplaçant, hommes et femmes, en costumes de l'époque. Parmi eux sir Thomas Cook et lady Cook, arrière-petits-enfants de l'homme qui, il y a cent ans, avait fait œuvre de pionnier, sir Thomas portant la valise qu'avait utilisée son arrière-grand-père. La seconde partie du groupe arrivait par un autre train.

Le groupe costumé et ses accompagnants ont été accueillis en gare de Cornavin par les représentants de l'Office Suisse du Tourisme, de l'Association des Intérêts de Genève, par M. Klee de l'O.N.S.T. à Londres, quelques membres du groupe costumé « Genève chante ». La compagnie de voyage était représentée par ses représentants en Suisse et à Genève, MM. Pochon, délégué des services commerciaux en Suisse, Barton, du trafic liaison office, Wegener, chef de l'agence de Genève. Du côté britannique et ayant fait le voyage vers Genève, MM. Garstang, directeur général à Londres, et Shepeard, directeur général-adjoint.

Le groupe costumé a pris place dans des diligences de l'époque pour gagner son hôtel.

A midi les autorités genevoises offrirent un déjeuner, au parc des Eaux-Vives, à l'occasion du centenaire de ce premier voyage en groupe en Suisse.

CANTON DES GRISONS

« *VORDERRHEIN A.G.* »

Fondées en juillet 1956, les « Kraftwerke Vorderrhein A.G. » vont prochainement inaugurer les usines de Sedrun et Tavanasa et le barrage de Nalps, mettant ainsi un terme à la première étape des travaux commencés en 1954, et destinés à l'aménagement hydraulique du Rhin antérieur et de ses affluents. La réalisation définitive de ce plan prévoit la construction de trois barrages et représente une dépense globale de 560 millions.

CANTON DE LUCERNE

LA FETE FEDERALE DE GYMNASTIQUE

La fête fédérale de gymnastique a été marquée par un nouveau record de participation. Plus de 30.000 gymnastes se sont mesurés dans les divers concours et en particulier dans les exercices de sections, qui se sont déroulés à l'Allmend, complètement verrouillée pour la circonstance et réservée exclusivement au sport. Le public put assister au travail des participants d'imposantes tribunes érigées spécialement pour la circonstance.

La manifestation s'est ouverte par une cérémonie au cours de laquelle le président central, Alfred Stalder, a honoré la mémoire des membres disparus. Ensuite eut lieu la réception de la bannière fédérale apportée par train spécial de Bâle. La prise en charge de la bannière eut lieu à Reiden, à la frontière cantonale, par le comité d'organisation lucernois. Les organisateurs de la dernière fête fédérale furent reçus devant l'église de St-Luc à Lucerne par M. Leu, conseiller d'Etat. M. Peter Zschokke, conseiller d'Etat bâlois, apporta le salut des organisateurs de la fête de 1959.

Le 29 juin, un cortège haut en couleurs parcourut les rues de Lucerne. Le festival « Lucerne, tout le monde descend » exécuté par quelque 800 participants, remporta tous les suffrages par ses présentations d'excellente facture.

Les exercices d'ensemble furent le point culminant de la fête fédérale. Ils se déroulèrent en présence de M. Spuelher, président de la Confédération, et du colonel-commandant de corps Uhlmann. M. Spuehler s'adressa aux milliers de gymnastes, après que le conseiller national Werner Kurzemeyer eût apporté le salut des autorités et de la population lucernoises.

ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION LORS DE LA 66e FETE FEDERALE DE GYMNASTIQUE A LUCERNE

Dans l'allocution qu'il a prononcée le dernier jour de la fête fédérale de gymnastique, M. Willy Spuehler, président de la Confédération, a dit notamment :

« L'attitude spirituelle et morale qui est la vôtre dans le cadre resserré de la communauté des gymnastes, elle est la même que celle que vous êtes appelés à manifester comme citoyens dans cette société plus grande qu'est la Confédération Suisse. Vous êtes Suisses non seulement pour être nés en Suisse et sans l'avoir voulu, mais parce que vous avez ensuite décidé de l'être, que vous voulez participer à la vie commune de notre Confédération, et que vous êtes persuadés que l'Etat Suisse a posé les fondements nécessaires pour que vous puissiez vivre en hommes libres, chacun selon son individualité. Mais de même que dans la communauté des gymnastes et sportifs, il ne suffit pas de déclarer son adhésion, il est nécessaire aussi dans l'Etat de payer de sa personne, de façon que cet Etat fonctionne, reste viable et vivant. Participer à la marche de cet Etat, se sentir responsable avec lui, le regarder comme son affaire personnelle, avec tout ce qui se passe dans la Confédération, le canton, la commune, ce n'est pas seulement agir en bon Suisse, mais aussi en bon sportif. Le bon sportif n'a pas l'habitude de se décharger sur d'autres de ce qui lui incombe à lui-même. Un bon gymnaste, un bon sportif, est aussi un citoyen actif.

« La patrie vous appelle, jeunes gymnastes, jeunes sportifs, à gérer l'héritage politique de vos aïeux, a dit encore le président de la Confédération. Veiller à ce que le peuple suisse participe activement à la vie politique, c'est-à-dire conserve le droit de se prononcer sur toutes les questions importantes, tel est le fil conducteur du Conseil fédéral dans tous les pourparlers préparatoires concernant la participation de la Suisse aux efforts d'unification de l'Europe. Nous croyons en effet que la Suisse ne serait plus la Suisse, si des autorités supranationales européennes pouvaient trancher des questions importantes qui sont de la compétence de notre peuple. La Confédération suisse vit de l'assentiment des Etats qui la forment et de la confirmation incessante de cet assentiment.

« La fête fédérale de gymnastique est une fête nationale. Elle sera par surcroît une fête patriotique, si ses effets se prolongent au-delà du jour présent, et si nous nous quittons dans un esprit patriotique, avec le sentiment de notre solidarité et de notre responsabilité envers le peuple et l'Etat. »

CANTON DE NEUCHATEL

LA PLUS GRANDE CHAMBRE FROIDE DE MONTRE EN SUISSE

On vient d'inaugurer à La Chaux-de-Fonds une chambre froide de 1.200 m² pour la conservation des montres et des mouvements : elle est l'œuvre du syndicat patronal des producteurs de la montre du district, et pourra contenir plus d'un million de montres. Ce n'est pas que l'on souhaite un stockage excessif, mais de fait, l'on pourra retirer une montre deux ans

après l'avoir déposée, et elle sera en parfait état de huilage. MM. Charles Blum, Jacques Cornu et Fr. Didisheim, respectivement président, secrétaire du S.P.P.M.C. et président de la commission de construction, présentèrent la chambre, qui a coûté cent mille francs, aux horlogers du Haut-Jura.

LE CONGRES DE DIJON ET L'AFFAIRE JURASSIENNE

L'assemblée annuelle du groupe romand de l'ethnie française a eu lieu à Dijon, le 1er juin, sous la présidence de M. Eric Berthoud, de Neuchâtel. L'assemblée a réélu le président pour un an, décidé d'adhérer à l'Alliance culturelle romande, enregistré les résultats encourageants de la « Quinzaine de la défense romande », et voté diverses recommandations, dont l'essentiel devait s'exprimer dans les résolutions du Congrès européen de l'ethnie française réuni dans la capitale bourguignonne du 1er au 2 juin.

Parmi ces résolutions, le congrès « souhaite que cessent les atteintes à l'intégrité des peuples habitant les marchés du territoire ethnique français : wallons, bruxellois, francophones, jurassiens, valdotins ». Dans un récent communiqué, l'U.P.J. (Union des Patriotes Jurassiens) voit dans ce souhait une ingérence du congrès européen dans la question jurassienne.

Le groupe romand publie à ce sujet les précisions suivantes:

1) Il est seul responsable de la mention des Jurassiens dans l'une des résolutions du congrès.

2) L'attitude du groupe dans l'affaire jurassienne a été arrêtée dans une séance du bureau de Neuchâtel le 29 mai, puis votée par l'assemblée annuelle du groupe à Dijon avant l'ouverture du congrès.

3) Le point de vue du groupe romand a été normalement exposé devant l'assemblée européenne le dimanche après-midi 2 juin, en vertu du principe, admis par l'association européenne de l'ethnie française, selon lequel les sections nationales française, wallonne, romande et valdotaine — unies par la pratique d'une langue maternelle commune et le partage d'une responsabilité commune dans le sort de la civilisation française — échangent et examinent ensemble, librement, les opinions diverses, divergentes même, qu'éveillent dans leur pays les problèmes particuliers et d'ordre interne qui s'y posent.

4) En ce qui concerne le Jura, la section romande a déclaré ce qui suit devant le congrès : « Le groupe ne saurait demeurer neutre en une affaire qui touche tous les Romands. Sans se départir d'une consigne statutaire qui place son activité en dehors de toute tendance politique, confessionnelle, le groupe fait loyalement appel à la solidarité ethnique des cantons romands avec un peuple de la Suisse — le plus français de tous peut-être — qui ne demande rien de plus que ce qu'ont déjà les autres : l'autonomie cantonale. »

« Si les Jurassiens eux-mêmes, dans leur majorité, n'aspirent pas à la rupture, ce n'est pas à d'autres qu'il appartient de la leur conseiller. »

5) Le groupe a tenu à rappeler enfin « que l'autonomie cantonale ne suffit pas à maintenir les caractères ethnique et linguistique d'une région », même promu au rang de 23e canton ; le Jura devra partager avec ses partenaires romands la conscience que ni la constitution fédérale, ni l'arrêt du tribunal fédéral de 1931 dans l'affaire des enseignes publiques du Tessin, qui a reconnu aux cantons le droit de défendre leurs frontières linguistiques, ne donnaient aux cantons romands des garanties suffisantes pour résister aux forces contraires qui agissent dans la vie économique, dans les affaires, et dans les mœurs, souvent plus fortes que les lois.

Le groupe romand de l'association européenne, de l'ethnie française, a aussi rappelé à Dijon, sur le thème général du congrès : « L'Ethnie française et l'Europe », que notre neutralité helvétique n'était pas dépassée, qu'elle était pour la Suisse une consigne politique et militaire fondamentale pour le maintien de notre indépendance, mais que cette neutralité ne pouvait être le principe actif d'une vie nationale. Cela autorisait la section romande à proclamer en particulier qu'elle était « résolue à maintenir vivant le génie du lieu, les manifestations instinctives d'une terre, d'une langue, contre les influences de la pénétration germanique ».

ON FAIT DON D'UN MUSEE AU LOCLE

La ville du Locle vient d'accepter le don qui lui a été fait de la maison du peintre Alexandre Girod, avec les toiles et collections qu'elles contient, par les héritières du peintre, Mmes Anna-Lisa et Evelyne Guisan, à Lausanne. Alexandre Girod a eu une brillante mais brève carrière artistique : né à Madrid en 1889, il fit son apprentissage au technicum du Locle, puis les Beaux-Arts de Genève, et s'établit aux Petits-Monts, où il mourut en 1929, après de nombreux séjours artistiques à l'étranger. Sa veuve légua en 1935 la maison et son contenu à la ville avec 5.000 francs pour l'entretenir. On était alors en pleine crise économique, et le Locle ne put accepter ce legs. Aujourd'hui, c'est avec plaisir qu'il le reprend pour le présenter aux publics loclois et suisse. Il contient une soixante d'œuvres, dont ses toiles maîtresses, une précieuse bibliothèque et des meubles.

« LA MAIN, SYMBOLE D'UNE CIVILISATION A LA MESURE DE L'HOMME »

« La main, symbole d'une civilisation à la mesure de l'homme », tel est le thème d'une exposition aussi oiginale que passionnante qui s'est ouverte récemment à Neuchâtel, au musée d'ethnographie. Des photographies, sculptures, dessins, moulages, etc., illustrent le rôle essentiel que la main joue dans tous les domaines de la vie humaine, chiromancie et magie comprises. Le public peut admirer de nombreux documents d'hommes célèbres et épiloguer sur les mains de l'homme de Dieu, de la gloire, de la sagesse, de la musique, des sciences, de la création artistique et de l'artisan et sur

la force de persuasion que peuvent avoir aussi dix doigts.

Plusieurs musées de Suisse et d'ailleurs, le centre international de la photographie de Paris, de nombreux artistes suisses et étrangers et des artisans ont apporté leur contribution à cette remarquable exposition qui restera ouverte jusqu'au 31 décembre de cette année.

Le thème de cette exposition a été exposé aux représentants de la presse par M. Jean Gabus, conservateur du musée d'ethnographie. De nombreux diplomates accrédités à Berne, des représentants des autorités neuchâteloises et du Département politique ont assisté à la cérémonie du vernissage au cours de laquelle M. Philippe Mayor, conseiller communal de Neuchâtel, a souhaité la bienvenue aux invités et montré le rôle que joue le musée d'ethnographie dans la vie intellectuelle de notre pays.

CANTON DE SAINT-GALL

FETE FEDERALE DES ACCORDEONISTES

La quatrième fête fédérale des accordéonistes s'est réunie à Saint-Gall. Elle a groupé 90 sociétés suisses, 10 sociétés allemandes invitées à la manifestation, et 500 joueurs individuels, au total 2.500 musiciens. La section bernoise, qui avait organisé la fête en 1959, a apporté le drapeau central. Une soirée récréative s'est déroulée dans les locaux de l' « Olma ». Un cortège a parcouru les rues de Saint-Gall. La fête a pris fin par la distribution des prix.

FEMME-PASTEUR

Les membres de la paroisse de Rapperswil Jona ont élu par 685 voix sur 780 votants Mlle Martha Stuber, docteur en théologie, comme deuxième pasteur principal de la paroisse, poste nouvellement créé. Mlle Stuber est la première femme-pasteur du canton de Saint-Gall. L'an dernier, le synode saint-gallois avait décidé que les théologiennes devaient être mises sur un pied d'égalité en ce qui concerne les droits et les devoirs des pasteurs, avec ces derniers.

CANTON DU TESSIN

LA REORGANISATION DU TRAFIC AERIEN AU TESSIN

Le canton a traité, avec la corporation bourgeoise de Locarno, l'achat de 260.000 mètres carrés de terrains pour construire une poste moderne. Une entente est intervenue avec les autorités militaires fédérales sur la coexistence entre le trafic aérien civil et le trafic militaire.

Pro Locarno a invité les représentants de la presse et du tourisme à l'aérodrome d'Ascona pour une présentation d'un projet de taxi aérien entre Kloten et Ascona. A cette occasion, le conseiller d'Etat Zorzi a fait un exposé sur la réorganisation des aérodromes tessinois.

Le service « Air taxi » sera organisé pendant la saison d'été 1963 par la société « Alag » (Alpine Luft Transport A.G.), qui tentera l'expérience de communications aériennes directes entre le Nord de la Suisse et le Tessin, à la suite des bons résultats obtenus en hiver entre Zurich et l'Engadine (Samedan-St-Moritz). En cas de succès, un véritable service permanent avec horaire fixe sera organisé en 1964 entre Kloten et Ascona. Il s'agit à la fois d'améliorer les relations entre le Nord de la Suisse et le Tessin, et de permettre aux touristes étrangers arrivant à Zurich par avion de gagner rapidement le Tessin (40 minutes de vol).

La société « Alag », qui se chargera aussi du transport des malades, dispose d'un Cessna-301 à quatre places, d'un Cessna-320 à cinq places, de deux aérocommander à six places. Le prix (de 500 à 700 francs par heure de vol) ne sera élevé que si les avions ne sont pas complètement occupés. On pense que cette ligne aérienne sera de plus en plus utilisée à cause de la surcharge de la ligne ferroviaire du St-Gothard.

Vu son isolement, le canton du Tessin a besoin de nouveaux moyens de transport. Il est propriétaire depuis 1955 des terrains de Magadino, où il exploite un aérodrome civil. Magadino restera l'aéroport cantonal, mais il sera adapté pour intégrer le Tessin dans le réseau international. Le canton a traité avec la corporation bourgeoise de Locarno l'achat de 260.000 m² de terrains pour construire une poste moderne. Une entente est intervenue avec les autorités militaires fédérales sur la coexistence entre le trafic aérien civil et le trafic militaire. Le terrain d'aviation de l'armée à Magadino n'accueillera aucun appareil à réaction, afin de ne pas porter préjudice au tourisme.

Les autorités militaires construiront une piste de 1.500 m. Cette piste ne permettant pas toutefois l'atterrissage des grands avions de transport, elle sera prolongée de 300 m, et portée à 1.800 m par le canton. Les travaux pourront commencer en automne 1964 et le nouvel aéroport pourra entrer en service dès 1966-1967.

CANTON DU VALAIS

LE DRAPEAU DE L'EUROPE REMIS A MONTHEY

Au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient de nombreuses autorités cantonales et plusieurs délégations étrangères, le drapeau de l'Europe a été remis solennellement à la ville de Monthey. Cette distinction, qui émane directement du Conseil de l'Europe à Strasbourg, est destinée à récompenser la cité valaisanne pour son effort entrepris depuis plusieurs années en vue d'une meilleure compréhension entre les peuples,

effort concrétisé notamment par des échanges d'enfants entre villes jumelles, stages de fonctionnaires, échanges culturels, hébergement d'enfants étrangers dans le besoin, et participation active aux divers mouvements internationaux visant à promouvoir la paix.

CANTON DE VAUD

L'ASSOCIATION DES ECRIVAINS VAUDOIS

L'Association des Ecrivains Vaudois a tenu son assemblée annuelle à Yverdon, sous la présidence de M. H. Perrochon (Payerne).

Hôte de la dernière journée du livre, M. Georges Simenon (Echandens) a été nommé membre d'honneur. L'association s'occupera activement de la bibliothèque sonore, gérée par l'association suisse pour le bien des aveugles.

Le prix du livre vaudois 1963 a été décerné à Mme Vio Martin pour l'ensemble de son œuvre, plus particulièrement pour « Terres noires » et « Visages de la flamme ».

L'association se préoccupe de la participation des écrivains suisses à l'Exposition nationale 1964. Elle a voté à l'unanimité la résolution suivante :

« Réunie en assemblée générale ordinaire à Yverdon, l'Association des Ecrivains Vaudois, consciente de ses devoirs, espère fermement que le Comité directeur de l'Exposition Nationale accordera aux écrivains de ce pays la place à laquelle ils ont droit, selon le désir aussi de leurs amis et de leurs lecteurs.

« L'Association insiste pour que l'Exposition nationale donne de l'activité des écrivains suisses une vue complète et ne se borne pas à quelques personnalités.

« Tirant du sol de leur patrie, de ses mœurs, de ses traditions, de son histoire, le meilleur de leur inspiration et la substance de leur œuvre, les écrivains, comme les artistes, illustrent hautement la devise de l'Exposition : " Croire et Créer ". »

PREMIER SALON INTERNATIONAL DE GALERIES-PILOTES

C'est un événement international que la présence à Lausanne, dans les salles du musée cantonal des Beaux-Arts, du premier salon international des galeries-pilotes, organisé par M. R. Berger, conservateur-directeur du musée, appuyé par l'association des intérêts de Lausanne. Cette manifestation, qui permet de découvrir et de confronter les artistes de notre temps, groupe dix-sept galeries de neuf pays (Allemagne, Angleterre, France, Hollande, Italie, Japon, Suède, Etats-Unis, Suisse), avec 162 artistes et plus de 450 œuvres, peintures, sculptures, une partie des sculpteurs occupant le jardin sis au nord du palais de Rumine.

L'ouverture de cette exposition a eu lieu en présence de directeurs de galeries, de collectionneurs, de conservateurs de musée, de critiques d'art, de représentants du corps diplomatique et consulaire, des autorités fédérales, cantonales et communales.

M. P. Oguey, chef du Département de l'Instruction publique et des cultes, a relevé que ce qui fait scandale aujourd'hui sera classique demain, qu'un effort doit être fait pour juger objectivement les artistes de son temps : rire sans essayer de comprendre, applaudir à ce qui choque parce que c'est choquant, sont des attitudes également fautives. Une manifestation comme celle de Lausanne permet de faire le point, c'est à la fois une rencontre et une confrontation qui sera, qui est déjà, l'objet de nombreuses discussions. Son but est avant tout de favoriser les échanges de vues et d'aider l'amateur d'art à faire un choix.

On applaudit ensuite une allocution de M. R. Berger, directeur-conservateur du musée cantonal des Beaux-Arts, qui indiqua le rôle primordial de la galerie-pilote, son rôle de découvreur des tendances les plus diverses. On rencontre à Lausanne l'expressionnisme, le baroque, l'abstraction géométrique, l'abstraction lyrique, le nouveau réalisme, le néo-dadaïsme, le classicisme abstrait, la calligraphie, le tachisme, l'informel, les recherches visuelles et audio-visuelles.

PREMIERE AU THEATRE DU JORAT

Dernièrement, en présence de cinq conseillers fédéraux, du Conseil d'État vaudois, des autorités lausannoises et de Mézières, des conseillers nationaux vaudois, de nombreuses personnalités du monde littéraire, artistique, musical de toute la Suisse romande, a eu lieu la première représentation de « Justice du Roi », une libre adaptation de Caldérone, faite par le Dr Jean Bovey, médecin à Mézières.

L'œuvre, qui est bien dans la tradition du théâtre du Jorat, a remporté un grand succès. Les noms de l'auteur, du musicien, M. Hans Haug, du peintre des décors et des costumes, M. Jean Lecoultre, ont été longuement acclamés.

Le conflit entre la justice civile et la justice militaire, la fermeté du juge civil, ont capté l'attention du public. La musique de Hans Haug a ceci de particulier qu'elle a été enregistrée par l'orchestre de chambre de Lausanne et le chœur de Lausanne. La distribution a été confiée à des acteurs français et vaudois, et l'ensemble est très homogène.

Il semble que le théâtre du Jorat aille au-devant d'un nouveau succès digne des précédents.

Selon la tradition, la représentation a été suivie d'une réception en plein air, où de cordiales paroles ont été échangées entre M. Jean Schnetzler, juge cantonal, président du théâtre du Jorat, et M. Paul Chaudet, conseiller fédéral.

FETES DU MILLENAIRE DE L'ABBATIALE DE PAYERNE

Dernièrement, à 13 h 45, et pour un quart d'heure toutes les cloches de la ville de Payerne ont annoncé le début des fêtes du millénaire de l'abbatiale de

Payerne, un des plus beaux monuments romans du pays. C'est en effet en 962 que fut fondée l'abbaye par les moines de Cluny, qui administrèrent tout d'abord le couvent de Payerne. Il convenait de marquer ce millénaire par des fêtes qui soulignent que le magnifique édifice roman est rendu au culte. En effet, avec la réforme, l'église fut désaffectée et utilisée à des fins profanes fort peu respectueuses d'un édifice de cette nature. L'abbatiale fut classée monument historique en 1899 et, dès lors, de fervents Payernois, entraînés par Louis Bosset, architecte, Albert Burmeister, maître d'histoire et rédacteur du « Journal de Payerne », entreprirent des fouilles, retrouvant l'état précédant la sécularisation, mettant en valeur des chapiteaux des XIe et XIIe siècles, fort impressionnants dans leur naïveté, restaurant des fresques, notamment dans la chapelle de Grailly.

C'est pourquoi l'abbatiale de Payerne a été solennellement consacrée à nouveau en présence des autorités civiles et ecclésiastiques. Ensuite, dans l'abbatiale, s'est tenu un colloque historique et archéologique consacré aux influences othoniennes et clunisiennes qui se sont exercées à Payerne.

LE MILLENAIRE DE L'ABBATIALE DE PAYERNE

Les fêtes du millénaire de l'abbatiale, qui consacrent la réouverture au culte de cette église romane, ont débuté par une séance où M. André Laurent, notaire, président de l'association pour la restauration de l'abbatiale, a dit sa reconnaissance envers tous ceux qui, dès 1926, ont œuvré pour restaurer l'église et la restituer au culte, et notamment à M. Louis Bosset, architecte, archéologue cantonal, M. Albert Burmeister, maître d'histoire, rédacteur du « Journal de Payerne », qui n'ont pu voir l'œuvre achevée. M. Laurent a rendu hommage à M. Rocco Grandi, âgé de 73 ans, tailleur de pierre tessinois qui, depuis vingt ans, travaille à l'abbatiale. Il lui a remis, en témoignage de reconnaissance, des cadeaux de la part de la commune et de la part de l'association. M. Pierre Margot, architecte à Lausanne, qui a repris la tâche de M. Louis Bosset dès 1950, a présenté le monument à son auditoire, en relevant les nombreuses particularités d'une église pleine de souvenirs et lourde d'histoire. L'auditoire a entendu encore M. Henri Meylan, professeur de théologie à l'Université de Lausanne, qui a évoqué la grande figure de l'impératrice Adélaïde, fille de la reine Berthe, qui a donné l'abbaye de Payerne à Cluny entre 962 et 966. M. Hans Reinhardt, professeur à Bâle, a évoqué l'art clunisien, qui repose sur les traditions carolingiennes. La soirée a été remplie par un concert donné à l'abbatiale, où a été exécuté notamment le *Te Deum* de Marc-Antoine Charpentier, un musicien français contemporain de Louis XIV.

Dernièrement a eu lieu la journée officielle. Elle avait attiré une foule considérable. Dans l'église avaient pris place le conseiller fédéral Tschudi, chef du Département de l'intérieur, M. René Villard, président du gouvernement vaudois, M. Bussey, président du grand conseil, M Pleindoux, maire de Cluny, des représentants des autorités cantonales et communales, des autorités ecclésiastiques, protestantes et catholiques.

M. Pierre Margot, architecte de la restauration, a remis les clefs de l'église à M. Cornamusaz, syndic de Payerne, qui a remercié tous ceux qui ont rendu vie à ce centre de développement spirituel, qui deviendra la cathédrale du nord vaudois. Des cultes dominicaux continueront d'être célébrés dans l'église paroissiale. L'abbatiale recevra des services solennels inter-ecclésiastiques ou œcuméniques et des manifestations de la vie intellectuelle.

Au nom du Conseil d'Etat, M. Pierre Oguey a apporté ses félicitations à Payerne pour cette œuvre magnifique réalisée avec foi et enthousiasme. Ensuite, des offrandes ont été faites aux pasteurs de la paroisse, soit 15.000 F, don des paroisses de l'Eglise Nationale Vaudoise et de la Paroisse Catholique de Payerne, la Bible d'Olivetan, offerte par l'Eglise Libre Vaudoise, le service de Sainte-Cène offert par les paroisses de la Broye.

L'acte de dédicace a été lu par M. Philippe Narbel, pasteur, membre du Conseil synodal, et la prédication faite par M. Amédée Dubois, pasteur à Romainmotier.

Au cours du repas dans la salle paroissiale, M. Cornamusaz, syndic, salua tous ses invités. M. Tschudi fit remarquer que le dossier de l'abbatiale, dans les archives du Département fédéral de l'intérieur, est le plus volumineux des dossiers concernant les restaurations. Il a souligné le rayonnement spirituel et artistique d'une fête telle que vient de célébrer Payerne. On entendit encore MM. René Villard, président du gouvernement vaudois, Pleindoux, maire de Cluny, qui parla du renouveau que connaît cette grande abbaye, puis les représentants des combourgeois de Payerne lui remirent des souvenirs de cette journée, une chaîne et des gobelets de la part de Berne, un futur panneau de vitrail de la part de Fribourg, une gravure ancienne de Morat et une pendule de la part des Neuchâtelois.

Sous la pluie qui est tombée sans discontinuer, des haies serrées de spectateurs ont admiré par deux fois un long cortège évoquant l'histoire de l'abbatiale et de Payerne, de l'époque romaine à nos jours.

CANTON DE ZOUG

LE CENTENAIRE DES MISSIONS INTERIEURES CATHOLIQUES

La Suisse catholique a fêté à Zoug le centenaire des missions intérieures des catholiques disséminés. Mgr Vonderach, évêque de Coire, a célébré un office pontifical. La prédication en langue allemande a été dite par Mgr Charrière, évêque de Fribourg, qui a rappelé la mémoire du Dr Zougois, Melchior Zuercher, fondateur de l'œuvre pour l'aide à la Diaspora.

On notait la présence de l'ancien conseiller fédéral Etter, de Mgr von Streng, évêque de Bâle et Lugano, et de Mgr Hasler, évêque de Saint-Gall.

CANTON DE ZURICH

CHAMBRE SUISSE POUR EXPERTISES COMPTABLES

L'assemblée des délégués de la Chambre suisse pour expertises comptables vient de se dérouler à Zurich. Elle a pris connaissance avec satisfaction du développement des trois groupes qui lui sont associés : l'association suisse des experts-comptables, l'union des sociétés fiduciaires et de révision suisses, et les associations de révision des banques et caisses d'épargne. L'assemblée a d'autre part pris acte de la remise en 1962 à 43 candidats du titre d'expert-comptable fédéral diplômé. Enfin, elle a décidé l'organisation d'une réunion de spécialistes à l'université de Berne, au cours de l'automne prochain.

DISTINCTION ETRANGERE DECERNEE A UNE ARTISTE SUISSE

L'aquarelliste suisse Lotte Guenthart, de Regenberg, a été ces jours à Feyzin, près de Lyon, l'hôte d'honneur de la Société française « Les Amis des Roses ». En présence du président de cette société, M. Dolar, et du président de la Société suisse des amis des roses, le professeur G. Boesch, l'artiste suisse a pu choisir l'une des créations récentes de la plus antique roseraie du monde, la maison Gaujard : la rose choisie a été baptisé « Lotte Guenthart ». Cette marque d'estime a été donnée à notre compatriote en récompense de son livre « Vom Ruhm der Rose » (La gloire de la rose).

L'ASSOCIATION DES GRAPHISTES SUISSES DESAPPROUVE LA PROPAGANDE POUR L'EXPO 64

Le Comité central de l'association des graphistes suisses, dont le siège est à Zurich, déclare que l'association suit depuis longtemps avec attention les principales réalisations graphiques et de propagande de l'industrie, des arts et métiers et du commerce et des institutions publiques de Suisse. Elle a accordé une attention particulière à la propagande pour l'Expo 64 de Lausanne. Elle a dû malheureusement constater que, non seulement cette propagande ne suit pas une ligne définie, mais encore n'est pas digne du niveau de cette grande manifestation nationale.

Lorsqu'il y a quelque temps deux millions d'exemplaires de prospectus pour l'Exposition, destinés à l'étranger, ont été publiés, le Comité central des graphistes suisses a constaté que, tant par leur présentation graphique que par celle du texte, ils n'étaient pas à la hauteur d'une manifestation comme l'Exposition nationale suisse.

Le Comité central de l'association des graphistes suisses a donc décidé de réprouver énergiquement cette manière de propagande graphique et de le faire publiquement, surtout après que les projets pour les imprimés de correspondance et les formulaires établis par un des meilleurs graphistes suisses n'eurent pas été acceptés et que la section de la propagande de l'Expo 64 eût rejeté les offres orales et écrites de ce graphiste. Il conviendrait d'éviter que l'arbitraire en matière de goût de la part de la direction de la propagande ne vienne diminuer le prestige de l'Expo 64, estime le Comité central.

HANS REINHART †

Le poète et écrivain Hans Reinhart est mort à Winterthour à l'âge de 83 ans. Né dans cette ville le 18 août 1880, le défunt avait fait ses études à Heidelberg, Berlin, Zurich et Leipzig, et il acquit une riche science en matière de linguistique allemande et d'histoire de la littérature, de l'art, de la musique et du théâtre, ainsi qu'en philosophie et en psychologie.

Après de longs séjours à Munich et en Inde, Hans Reinhart se consacra à la littérature. Plusieurs importantes sociétés suisses et allemandes le nommèrent membre honoraire pour le récompenser de sa riche production. Il se fit connaître surtout comme poète lyrique et dramatique, mais aussi comme auteur d'essais et de nouvelles. Il y a quelques années, il fonda le prix Hans Reinhart, décerné chaque année à un acteur suisse par la société suisse de théâtre.

HERMANN SCHERCHEN APPELE A LA SCALA DE MILAN

Le professeur Hermann Scherchen, chef d'orchestre de Gravesano au Tessin, vient d'être engagé par la Scala de Milan pour diriger les nouvelles adaptations de « Rienzi », de Wagner, de « Macbeth » de Verdi, des « Noces de Figaro » de Mozart, et du « Choix de la fiancée » de Busoni qui seront présentées sur la grande scène milanaise du 20 janvier au 31 mai 1964.

UNE MAISON LE CORBUSIER A ZURICH

Le célèbre architecte et artiste Le Corbusier, qui est aussi docteur honoris causa **de l'école polytechnique fédérale et de l'Université de Zurich, avait déjà exprimé son intention d'édifier un bâtiment afin de pouvoir exposer ses œuvres, tableaux, meubles, tapisseries, sculptures, plans originaux et maquettes d'architecture. Cette idée va se réaliser grâce à l'initiative de Mme Heidi Adèle Weber qui a trouvé un terrain sur lequel sera construit ce bâtiment et qui se trouve entre la Bellerivestrasse et la Hoeschgasse. Le pavillon comprendra un appartement de trois pièces, un atelier, un bureau, une terrasse ainsi qu'un jardin sur le toit. Mme Weber pense faire de ce pavillon un musée dans lequel seront organisées des expositions des différentes œuvres artistiques, architecturales et littéraires de Le Corbusier.**

Le Conseil de la ville de Zurich a invité le Conseil général à accorder les autorisations nécessaires à Mme Weber pour qu'elle puisse mener à bien la construction de ce pavillon d'exposition.

REVUE DE PRESSE... REVUE DE PRESSE..

CENTENAIRE DU PREMIER VOYAGE COLLECTIF DE TOURISTES EN SUISSE

Treize touristes vêtus de costumes de l'époque 1860 ont quitté Londres, où se trouve le siège principal de l'agence Th. Cook and Son, à bord d'une diligence historique, pour refaire le premier voyage en groupe avec les moyens de transport d'alors.

Le programme a été établi sur la base d'un journal écrit par une dame anglaise, miss Jemima, qui faisait partie du premier voyage en groupe de 1863 à travers la Suisse, journal qu'on vient de retrouver. Parmi les 13 acteurs-amateurs, qui personnifient le plus fidèlement les touristes de l'époque, se trouve également M. Thomas Cook, un arrière-arrière-petit-fils du chef de la première expédition et inventeur des voyages en groupes.

A Dieppe maritime déjà, où le groupe a pénétré sur sol français à 14 h. 50, il fut prélevé, comme à l'époque, un droit de douane de 50 centimes, rappelant ainsi le voyage de 1863. Le groupe est arrivé à Genève, venant de Paris. Pour le voyage en Suisse, ces touristes sont accompagnés de 30 journalistes, photo-reporters, cameramen, et reporters de télévision du monde entier. Le voyage à travers la Suisse est organisé par l'Office National Suisse du Tourisme, en collaboration avec les Offices de tourisme régionaux ou locaux, les C.F.F., les P.T.T. et d'autres Compagnies de transports.

Le programme a prévu, pour le voyage en Suisse, l'arrivée à Genève-Cornavin à 7 h. 20, puis transfert à l'hôtel en diligence, promenade à travers la vieille ville. Les touristes sont allés en chemin de fer jusqu'à Lausanne, où une soirée 1860 a été organisée en leur honneur. Le bateau les a conduits à Vevey et un autocar à Glion. Un dîner aux chandelles leur a été servi au château de Chillon. Ensuite, ils se sont rendus en chemin de fer jusqu'à Loèche-les-Bains, où ils dînèrent et prirent le petit déjeuner à la mode de 1860. Le programme du voyage prévoyait en outre une soirée folklorique 1863 à Interlaken, le trajet de Wengeralp à la Petite Scheidegg à cheval, Lucerne-Vitznau en vieilles voitures automobiles et en diligences postales, Righi Staffel-Righi Kulm en chaises à porteur. Il y eut ensuite réception à Berne par le Club Alpin Suisse et à Bienne une ascension en ballon libre.

EXPO 64

Désireux de renseigner les autorités, la presse et le tourisme de la Haute-Savoie, le département français le plus proche de l'Exposition nationale suisse de 1964, la direction de cette dernière a accueilli, au palais Beaulieu, près d'une centaine de Savoyards, accompagnés de MM. Paton, préfet de Haute-Savoie, H. Beau, sous-préfet de Thonon, M. Jude, sous-préfet à Bonneville, des députés, des maires, des directeurs d'offices de tourisme, M. G. O'Connor, consul général de France à Lausanne, M. J. Bolens, préfet de Lausanne, M. G.-A. Chevallaz, syndic de Lausanne.

Les participants ont été salués, dans la salle du cinéma, par M. G. Despland, conseiller aux Etats, président du Comité d'organisation, qui a dit ce qu'on attend de cette grande manifestation sur le plan de la collaboration nationale et sur le plan international pour une meilleure entente entre les peuples. Des exposés de MM. E. Henry, directeur administratif, J. Beglinger, chef de l'information, Dubois, chef du Service de propagande, Delamuraz, adjoint du directeur administratif, ont dit ce que sera l'exposition, sur des plans très divers. Deux films ont illustré ces exposés.

Les participants se sont rendus ensuite en cars à Vidy, où ils ont examiné la maquette et visité les chantiers de l'Exposition, sous la direction de MM. Despland et Henry. Ils ont été reçus ensuite à « Mon Repos » par la ville de Lausanne.

LA JOURNEE VAUDOISE A L'EXPO 64

A la suite du concours ouvert par le comité cantonal chargé de l'organisation de la journée vaudoise de l'Exposition nationale suisse de 1964, prévue pour le 13 mai, neuf œuvres théâtrales ont été présentées par six auteurs. Le jury a décerné le prix de 4.000 F à M. Gérard Valbert pour son œuvre intitulée « Davel ou la prise de conscience ».

Le Comité cantonal a accordé un deuxième prix de 1.000 F à Mme Knecht-Degoumois, maîtresse secondaire à Lausanne, pour « Le prisonnier de Nantes ».

M. Valbert est un collaborateur de Radio-Lausanne, responsable de la semaine littéraire.

l'Afrique,
le Proche-Orient,
l'Extrême-Orient
l'Amérique du Sud

par
Le Convair 990 CORONADO
Le jet le plus moderne du monde
SWISSAIR
PARIS, LYON, NICE et tous agents IATA de voyages et de fret

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17 bis, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, Xe. C.C.P. Messager Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : F 10
IMPRIMEUR : I.F.Q.A.-Cahors, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 31.604. - Dépôt légal : III-1963 - N° 95/1963
La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal
Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17 bis, quai Voltaire, Paris, 7e